



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies rares

Question écrite n° 82805

Texte de la question

M. Bruno Gilles appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la mise en oeuvre du plan maladies rares 2005-2008 qui correspond à l'une des cinq grandes priorités de santé publique. Ce plan est doté d'un financement de 100 millions d'euros. Il permet de prendre en charge les malades ainsi que leur entourage familial. La fédération des maladies orphelines a lancé des opérations pour promouvoir la recherche et pour venir en aide aux malades. Pour l'aider dans le développement de ses activités, une subvention de 200 000 euros lui est attribuée chaque année. Il semble que cette fédération ait des difficultés à l'obtenir cette année. En conséquence, il lui demande donc de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82805

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2006, page 157